



Andermatt



SilicoSec®

INSECTICIDE DE BIOCONTRÔLE pour la désinsectisation des locaux et des denrées stockées.

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste biocontrôle DGAL/SDQSPV. Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement en vigueur.

AMM N° 2130129. Composition : Kieselguhr (terre de diatomées). **Concentration :** 1000 g/kg - kieselguhr (terre de diatomées) CAS-Nr. 61790-53-2. **Formulation :** poudre de contact (P). **N° intrant: 2110292 Délai de rentrée :** - Non applicable. **Sans classement - SP 1 :** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application puis des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

RESERVE A UN USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL.

Mode d'action : Au passage de l'insecte sur la poudre, celle-ci adhère sur son corps par simple contact. Elle provoque une déshydratation des lipides de la cuticule, des fluides corporels, qui conduisent à la mort du parasite au bout de quelques heures.

La terre de diatomées, substance active présente à l'état naturel, offre une protection efficace à long terme. Ses propriétés absorbantes favorisent le processus de dessiccation des ravageurs, sans induire de phénomènes de résistance. Il est à noter que des températures basses, ou une humidité élevée, peuvent retarder l'effet de SilicoSec® de 1 à 2 jours.

SilicoSec® n'est soumis à aucune dégradation de sa matière active. Les créatures traitées sont durablement protégées au cours du stockage (dans des conditions d'humidité relative du grain < 74 %).

Consignes relatives aux premiers soins : **Inhalation :** éloigner la victime de la zone dangereuse. Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter un médecin. **Contact avec la peau :** enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (soigner, etc.), consulter un médecin. **Contact avec les yeux :** rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter un médecin. **Ingestion :** rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire abondamment de l'eau, le cas échéant consulter un médecin.

En cas d'urgence : appeler le 15 ou le centre antipoison, puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude : **N° Vert 0800 887 887** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Environnement : Lors du nettoyage, les résidus éventuels peuvent être éliminés avec les déchets ménagers. Ne pas laisser contaminer l'eau par le produit et les emballages vides.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Éliminer les emballages vides via un système de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. **ADIVALOR**
Andermatt France est partenaire de la filiale ADIVALOR



Stockage : Stocker SilicoSec® hors de portée des enfants, au sec et dans l'emballage d'origine fermé. 24 mois à compter de la date de fabrication mentionnée sur l'emballage.

Protection de l'opérateur et du travailleur :

Pour l'opérateur, porter : Dans le cadre d'un traitement des produits récoltés :

- Pendant la phase de chargement et de nettoyage
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1 + A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Masque complet certifié (EN 136) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3.

Dans le cadre d'un traitement des locaux (désinsectisation) :

- Pendant le chargement, l'application et la phase de nettoyage
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1 + A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Appareil de protection respiratoire certifié EN 138, EN 137 ou EN 14593-1.

Pour le travailleur, porter : Lors de la suppression du détachage des grains :
• Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3.

Lors du retour dans le local traité :

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1 + A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Appareil de protection respiratoire certifié EN 138, EN 137 ou EN 1453-1.

Pour la désinsectisation des locaux (usage : 11016102) : SilicoSec® s'applique au moyen d'un pistolet poudreur, à air comprimé (ex: pistolet de type pistolet de vallopage). Insister particulièrement sur les fissures, les fentes, les joints et les cavités. Il est aussi possible d'appliquer SilicoSec® à l'aide d'un pulvérisateur à eau. Dans ce cas, procéder à un mélange dosé à 10 % de SilicoSec® dans l'eau et maintenir une agitation régulière du pulvérisateur afin d'éviter le dépôt du produit. SilicoSec® sera efficace dès que la solution aura séché sur le support visé.

Pour traitement des produits récoltés (usage : 15104108) : SilicoSec® peut être ajouté aux céréales manuellement, au moyen d'un doseur, ou à l'aide d'une poudreuse. Garantir dans tous les cas le dosage régulier de SilicoSec®. Si cela n'est pas possible par des moyens manuels, utiliser un doseur approprié. Suite au traitement, aucune aspiration ni aucun nettoyage ne doit être effectué pendant l'acheminement des céréales traitées avec SilicoSec® vers le lieu de stockage.

Détenteur de l'homologation : Biolo GmbH, Rudolf-Diesel-Str. 2, 72525 Münsingen, Allemagne

Distribué par : Andermatt France, 150 chemin de l'aviation, Bât A, 64200 Bessières, tel : 05.64.11.51.04, www.ander-matt.fr

Fiche de données de sécurité disponible via Quick-FDS ou sur simple demande.

IMPORTANT : Conduisez sur ces bases les traitements selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tout facteur particulier concernent votre site tels que la configuration des locaux et des matériels, les revêtements, les conditions d'hygrométrie, de propreté, ... Le fabricant garantit la qualité des produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise en marché du Ministère chargé de l'Agriculture.

SilicoSec® is a registered trademark of Biolo GmbH, Germany

Date de fabrication et numéro de lot :
Voir inscription sur l'emballage.



Net
Gross

2 kg